

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingtième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 11 février 2010 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 18 MARS 2010

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 11 février 2010 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction		X
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives		X
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives	X (jusqu'à 10 h 30)	
DELISLE, Frédérique Étudiante – Maîtrise en gestion de projet	X	
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante – Baccalauréat en sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Responsable du programme de troisième cycle en éducation	X	
LEDUC-BROWNE, Paul Professeur – Département de travail social et des sciences sociales		X
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur - Département de travail social et des sciences sociales		X
SAINT-MACARY, Jan Professeur – Département des sciences administratives	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image	X	
ZERHOUNI, Bouchra Étudiante – Baccalauréat en informatique		X
<u>OBSERVATEUR :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats		X
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 10. Il souhaite la bienvenue à madame Carla Whiteside, qui débute son mandat de membre de la commission, représentante des personnes chargées de cours.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux de la deux cent soixante-dix-huitième réunion (spéciale) (29 octobre 2009) et deux cent soixante-dix-neuvième réunion (3 décembre 2009).
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Ajout d'un fonds de soutien à la valorisation au *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*
- 7.- Révision du *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*
- 8.- Projet de modification aux conditions d'admission du DESS en sciences infirmières - soins de première ligne (3299)
- 9.- Modifications aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes en sciences sociales
- 10.- Création d'un certificat en développement international
- 11.- Création d'un certificat en médias de l'information et des communications
- 12.- Création d'un certificat en science politique
- 13.- Création d'un certificat en sociologie
- 14.- Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec
- 15.- Modifications au programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers
- 16.- Modification au doctorat en sciences et technologies de l'information (3081)
- 17.- Modifications aux majeures en sciences sociales (6960, 6850, 6120, 6140)
- 18.- Modifications à la mineure en sociologie (8917)
- 19.- Projet de jumelage universel des majeures et des mineures (pôle sciences humaines et sociales)
- 20.- Modifications à la mineure en communication publique (8496)

- 21.- Modification aux conditions d'admission sur la base collégiale au certificat en communication publique (4496)
 - 22.- Appartenance départementale des cours ENS 6143 et ENS 6153
 - 23.- Modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455)
 - 24.- Projet de modification aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes de deuxième cycle en relations industrielles (3896, 3898, 3596)
 - 25.- Conditions d'admission sur la base adulte au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528)
 - 26.- Dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences infirmières : cheminement de formation continue (7855), cheminement de formation initiale (7456), cheminement de formation initiale – DEC-BAC (7455)
 - 27.- Avis au conseil d'administration relatif à des modifications au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
 - 28.- Avis de la commission des études au conseil d'administration concernant le nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec
 - 29.- Période d'information et questions
 - 30.- Prochaine assemblée
 - 31.- Levée de l'assemblée
- 2.- **Procès-verbaux des deux cent soixante-dix-huitième (spéciale) et deux cent soixante-dix-neuvième réunions**

2.1 **Adoption**

Le recteur quitte la séance pour l'adoption du procès-verbal de la deux cent soixante-dix-huitième réunion (spéciale). Conformément à l'article 6.7 du Règlement de régie interne, c'est le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui assume la présidence. Il explique le contexte particulier dans lequel la commission est invitée à adopter ce procès-verbal. À sa demande, le secrétaire général distribue aux membres le compte rendu confidentiel qui figure en annexe de ce procès-verbal afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-dix-huitième réunion (spéciale), et ce, sans modification.

Le secrétaire général récupère les exemplaires du compte rendu qui ont été distribués aux membres en séance.

Le recteur et président de la commission reprend son siège.

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-dix-neuvième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-dix-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que le conseil d'administration, lors de sa séance du 25 janvier 2010, a reçu les avis de la commission des études en regard des dossiers sur lesquels celle-ci avait adressé des recommandations au conseil. En outre, il dit avoir transmis au conseil, lors du traitement du point concernant la répartition des postes de professeur, un résumé des échanges et les préoccupations de la commission à cet effet.

Interrogé à savoir s'il a rencontré le Département des sciences administratives concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire, il réitère sa disponibilité à cet égard et confirme qu'il demeure en attente d'une invitation de la part du département. À l'invitation des membres, il indique qu'il verra à prendre des dispositions pour informer le département de sa disponibilité.

3.- Émission de diplômes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne aux membres que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Il informe la commission du décès, en décembre dernier, d'une étudiante qui était inscrite au programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire et qui, n'eût été de cet événement malheureux, aurait terminé son programme au terme du trimestre d'hiver 2010. Cet événement tragique a touché plusieurs membres de la communauté universitaire, principalement ceux et celles qui l'ont côtoyée dans son programme d'études et l'idée de poser un geste particulier en regard de sa diplomation s'est graduellement imposée. Ainsi, le module de l'éducation et le Bureau du registraire et des services aux étudiants examinent actuellement la possibilité d'émettre, à titre posthume, un diplôme qui pourrait être remis à l'un de ses parents lors de la Collation des grades de l'automne prochain. La commission devrait être saisie d'une proposition à cet effet, en juin prochain, au moment de procéder à l'émission des diplômes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2001 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2002 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2003 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

6.- Ajout d'un fonds de soutien à la valorisation au Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)

Le doyen de la recherche propose la création du programme qui est le Fonds de soutien à la valorisation, un mécanisme de soutien financé par le Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC).

Les demandes de valorisation de la recherche deviennent de plus en plus présentes de la part de la communauté universitaire et de la communauté régionale desservie par l'UQO. L'augmentation croissante des activités de recherche et leur diversité ne sont pas étrangères aux besoins de valorisation.

La création d'un programme de soutien à la valorisation s'inscrit naturellement dans les initiatives prises par l'institution au cours des dernières années. C'est dans ce cadre que l'Université a fait des efforts soutenus pour mieux se positionner en matière de valorisation. Cet intérêt s'est manifesté en 2008-2009 par l'extension de la subvention en gestion de la propriété intellectuelle des trois conseils subventionnaires pour l'Alliance (Université d'Ottawa, Université Carleton, Algonquin College et UQO); la gestion du projet Bureau recherche-innovation Outaouais (BRIO) avec le Cégep de l'Outaouais et le Cégep Heritage, projet en partie financé par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE) - Bureau conjoint pour le partenariat en recherche et la valorisation; ainsi que l'embauche d'un professionnel en valorisation et en transfert technologique, financée par une subvention du MDEIE (Stratégie québécoise pour la recherche et l'innovation - SQRI) et par l'Université. L'UQO est aussi devenue membre de Gestion Valeo, une société en commandite dont la mission est de valoriser les résultats de la recherche effectuée par ses commanditaires.

L'UQO a entrepris des activités de gestion de la propriété intellectuelle et des démarches de maturation de projets en photonique, terminométrie, cyberspsychologie, sécurité informatique, communications souterraines, développement du statut de la femme, psychoéducation, cybermuséologie, forage de données, modélisation territoriale.

Le doyen de la recherche, après consultation auprès du comité de la recherche et de la création, propose un programme de financement qui accorderait un financement de démarrage aux activités de valorisation de la recherche. Ce programme est financé à partir du FIRC mais il se veut modeste, les activités de recherche demeurant la priorité. Étant donné la nature des besoins, les demandes de subvention seront reçues sous un mode continu (par opposition à des concours).

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2004 concernant l'ajout d'un fonds de soutien à la valorisation au Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC); laquelle est jointe en appendice.

7.- **Révision du Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)**

Le doyen de la recherche présente une mise à jour du *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*. La mise à jour s'est accomplie en consultation avec le comité de la recherche et de la création. Tel qu'il est stipulé dans la Politique de la recherche et de la création, la commission des études est responsable de la détermination des programmes du FIRC.

Les modifications proposées affectent à des degrés divers les programmes du FIRC. Le programme Présentation de communications est celui qui présente les modifications les plus importantes avec, notamment : 1) une admissibilité réservée exclusivement aux seuls nouveaux professeurs réguliers et aux professeurs nouvellement titulaires de doctorat, ainsi que les candidats en situation de retour (reprise); et 2) le retrait, à titre de critère d'évaluation, de la qualité du dossier du candidat.

La révision de l'admissibilité au programme Communications s'inscrit à la suite du souhait exprimé par le comité des affaires départementales à l'effet que les règles d'admissibilité soient davantage précises en focalisant sur le soutien aux professeurs en début de carrière. Le doyen de la recherche a rencontré ledit comité à la suite de la réunion du comité de la recherche et de la création où l'on avait proposé une discussion avec les membres du comité des affaires départementales au sujet de l'attribution des fonds pour communications.

De plus, le doyen de la recherche propose aussi une augmentation du maximum permis pour les programmes Appui à la diffusion qui passerait de 1 000 \$ par an à 1 500 \$ par an, ainsi qu'une majoration du montant maximal attribué par déplacement financé au programme Communication-étudiant qui passerait ainsi de 750 \$ à 1 000 \$.

Le doyen rappelle que le guide actuel a été adopté en 2002-2003. Peu de modifications ont été apportées depuis.

Plusieurs membres soulèvent des préoccupations concernant le programme de communication. Des modifications de certaines sections du document sont apportées en séance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2005 concernant la révision du *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*; laquelle est jointe en appendice.

Le président suspend la séance pour une période de quelques minutes, à 10 h 30.

La séance reprend à 10 h 45.

8.- **Projet de modification aux conditions d'admission du DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification aux conditions d'admission du DESS en sciences infirmières - soins de première ligne.

Le comité de programme de 2^e cycle en sciences infirmières propose de modifier les conditions d'admission du DESS en sciences infirmières - soins de première ligne, en exigeant un nombre minimal d'heures de pratique, et ce, compte tenu des exigences conjointes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et du Collège des médecins du Québec.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jan Saint-Macary, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2006 concernant le projet de modification aux conditions d'admission du DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299); laquelle est jointe en appendice.

9.- Modifications aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes en sciences sociales

Le doyen des études propose des modifications aux conditions d'admission sur la base adulte pour les programmes de premier cycle en sciences sociales, en raison des difficultés auxquelles se heurte l'application des conditions actuelles.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2007 concernant des modifications aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes de sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

10.- Création d'un certificat en développement international

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la création d'un certificat en développement international.

La création du certificat en développement international s'appuie entièrement sur la banque de cours de la mineure en développement international. De plus, la création du certificat en développement international ne requiert aucune nouvelle ressource professorale ou matérielle, tout en permettant d'élargir l'éventail de programmes de l'UQO, dans une perspective de recrutement des étudiants.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2008 concernant la création d'un certificat en développement international; laquelle est jointe en appendice.

11.- Création d'un certificat en médias de l'information et des communications

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la création d'un certificat en médias de l'information et des communications.

La création du certificat en médias de l'information et des communications s'appuie entièrement sur la banque de cours de la mineure en médias de l'information et des communications. De plus, la création du certificat en médias de l'information et des communications ne requiert aucune nouvelle ressource professorale ou matérielle, tout en permettant d'élargir l'éventail de programmes de l'UQO, dans une perspective de recrutement des étudiants.

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2009 concernant la création d'un certificat en médias de l'information et des communications; laquelle est jointe en appendice.

12.- Création d'un certificat en science politique

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la création d'un certificat en science politique.

La création du certificat en science politique s'appuie entièrement sur la banque de cours de la mineure en science politique. De plus, la création du certificat en science politique ne requiert aucune nouvelle ressource professorale ou matérielle, tout en permettant d'élargir l'éventail de programmes de l'UQO, dans une perspective de recrutement des étudiants.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2010 concernant la création d'un certificat en science politique; laquelle est jointe en appendice.

13.- **Création d'un certificat en sociologie**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la création d'un certificat en sociologie.

La création du certificat en sociologie s'appuie entièrement sur la banque de cours de la mineure en sociologie. De plus, la création du certificat en sociologie ne requiert aucune nouvelle ressource professorale ou matérielle, tout en permettant d'élargir l'éventail de programmes de l'UQO, dans une perspective de recrutement des étudiants.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2011 concernant la création d'un certificat en sociologie; laquelle est jointe en appendice.

14.- **Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec**

Le doyen des études informe les membres qu'en vertu du protocole d'entente interconstituante relatif au Doctorat en éducation qui précise que toute recommandation relative à l'habilitation doit être transmise par le sous-comité d'admission et d'évaluation au Décanat des études avancées de l'établissement d'appartenance du professeur concerné pour recommandation à l'UQAM, l'UQO doit entériner les recommandations relatives à l'habilitation approuvées lors de la 205^e réunion du sous-comité d'admission et d'évaluation, tenue le 25 novembre 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2012 concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

15.- **Modifications au programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de modifications au programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers.

Donnant suite à l'Avis provisoire de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ, les promoteurs du projet y ont apporté diverses modifications, dans le but de rendre celui-ci conforme aux conditions identifiées par la CEP.

Les modifications touchent le protocole d'entente entre les trois établissements auxquels le programme sera confié, de même que les descriptifs des cours sur lesquels le programme s'appuie.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2013 concernant des modifications au programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers; laquelle est jointe en appendice.

16.- Modification au doctorat en sciences et technologies de l'information (3081)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de modification au doctorat en sciences et technologies de l'information (3081), et ce, compte tenu de l'évolution du domaine et de l'expertise conjointe des professeurs de l'UQO et de l'UQAC qui collaborent dans l'offre de ce programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2014 concernant une modification au doctorat en sciences et technologies de l'information (3081); laquelle est jointe en appendice.

17.- Modifications aux majeures en sciences sociales (6960, 6850, 6120, 6140)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de modifications aux majeures en sciences sociales, qui vise à optimiser l'offre de cours.

Les majeures en sociologie, en communication, en histoire et en science politique comportent, pour chacune, une activité d'intégration obligatoire qui leur est propre. Le module des sciences sociales propose la création du cours *SOCXXXX Activité d'intégration des connaissances en sciences sociales* et de substituer ledit cours, selon la majeure, aux cours suivants :

- *COM1223 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* à la majeure en communication (6960);
- *HIS1393 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* à la majeure en histoire (6850);
- *POL1103 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* à la majeure en science politique (6120);
- *SOC2563 Activité d'intégration des connaissances majeure/mineure* à la majeure en sociologie (6140).

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2015 concernant des modifications aux majeures en sciences sociales (6960, 6850, 6120, 6140); laquelle est jointe en appendice.

18.- Modifications à la mineure en sociologie (8917)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de modifications à la mineure en sociologie (8917) en vue d'optimiser l'offre de cours.

Le recoupement de contenus entre deux cours, soit *SOC2363 Canada/Québec : aspects sociaux, culturels et politiques*, et *SOC2393 Diversité sociale au Québec et au Canada*, de même que l'offre plus régulière du premier amène le module des sciences sociales à proposer que ce cours soit obligatoire dans le cheminement de la mineure en sociologie, et que le cours *SOC2393 Diversité sociale au Québec et au Canada* devienne optionnel.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2016 concernant des modifications à la mineure en sociologie (8917); laquelle est jointe en appendice.

19.- Projet de jumelage universel des majeures et des mineures (pôle sciences humaines et sociales)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le principe du jumelage universel des majeures et des mineures en sciences

humaines et sociales. Selon ce principe, dans le cadre d'un baccalauréat avec majeure et mineure, un étudiant pourrait combiner toute majeure offerte par les modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales, et de l'École multidisciplinaire de l'image, avec toute mineure offerte par les mêmes unités, à l'exception de la mineure dans la discipline de la majeure.

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2017 concernant le projet de jumelage universel des majeures et des mineures (sciences humaines et sociales); laquelle est jointe en appendice.

20.- Modifications à la mineure en communication publique (8496)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de modifications à la mineure en communication publique (8496).

En vue d'harmoniser l'offre de cours dans la mineure en communication publique (8496) et le certificat en communication publique (4496), le module des sciences sociales propose que le cours *COM1153 Rédaction et outils en communication* devienne optionnel dans le cheminement de la mineure en communication publique (8496), et que le cours *COM1053 Communication et opinion publique* devienne obligatoire, dans le cheminement de cette mineure, considérant son offre plus régulière dans les deux programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2018 concernant des modifications à la mineure en communication publique (8496); laquelle est jointe en appendice.

21.- Modification aux conditions d'admission sur la base collégiale au certificat en communication publique (4496)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification aux conditions d'admission sur la base collégiale au certificat en communication publique (4496).

L'évolution du certificat en communication publique (4496) rend maintenant désuète l'exigence d'un DEC professionnel pour y être admis. Le module des sciences sociales propose de modifier la condition d'admission actuelle sur la base collégiale afin qu'elle soit conforme aux autres programmes de certificats à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2019 concernant une modification aux conditions d'admission sur la base collégiale au certificat en communication publique (4496); laquelle est jointe en appendice.

22.- Appartenance départementale des cours ENS 6143 et ENS 6153

Par le truchement de deux résolutions adoptées lors de sa réunion du 9 octobre 2009, l'assemblée du Département de relations industrielles a résolu de demander que soient transférés deux cours de la banque du Département des sciences de l'éducation à celle du Département de relations industrielles. Les cours concernés par cette demande sont ENS 6143 et ENS 6153.

Conformément aux us et coutumes, les deux assemblées départementales concernées ont été invitées à formuler un avis sur la demande ci-dessus.

Le doyen des études soumet lesdits avis à la commission des études afin qu'elle prenne position dans le dossier.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2020 concernant l'appartenance départementale des cours ENS 6143 et ENS 6153; laquelle est jointe en appendice.

23.- Modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC) (7455)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC) (7455).

Le conseil de module des sciences de la santé propose de modifier les conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC) (7455), en exigeant de la candidate d'être autorisée à exercer la profession et d'en fournir la preuve.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2021 concernant une modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC) (7455); laquelle est jointe en appendice.

24.- Projet de modification aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes de deuxième cycle en relations industrielles (3896, 3898, 3596)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de modification eu égard, notamment, au nombre d'années d'expérience professionnelle requises pour l'admission sur la base adulte, dans le cas des programmes de deuxième cycle en relations industrielles.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2022 concernant le projet de modification aux conditions d'admission sur la base adulte des programmes de deuxième cycle en relations industrielles (3896, 3898, 3596); laquelle est jointe en appendice.

25.- Conditions d'admission sur la base adulte au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études l'ajout de conditions d'admission sur la base adulte au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2023 concernant les conditions d'admission sur la base adulte au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528); laquelle est jointe en appendice.

La séance est suspendue à 12 h 20 pour le dîner.

La séance reprend à 12 h 45.

26.- Dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences infirmières : cheminement de formation continue (7855), cheminement de formation initiale (7456), cheminement de formation initiale – DEC-BAC (7455)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences infirmières : cheminement de formation continue (7855), cheminement de formation initiale (7456), cheminement de formation initiale – DEC-BAC (7455).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'évaluation a été mis sur pied et a procédé à l'autoévaluation de ce programme conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa réunion du 21 janvier 2010, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique*.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2024 concernant le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences infirmières : cheminement de formation continue (7855), cheminement de formation initiale (7456), cheminement de formation initiale – DEC-BAC (7455); laquelle est jointe en appendice.

27.- Avis au conseil d'administration relatif à des modifications au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de modification au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs (Cadre d'habilitation).

Le Cadre d'habilitation a été adopté en 2005. Lors de sa mise en œuvre, des difficultés importantes se sont manifestées lesquelles ont empêché de rendre pleinement opérationnelles les règles contenues dans ce cadre officiel. Par la suite, des discussions ont été menées entre la direction de l'Université et le Syndicat des professeures et des professeurs de l'UQO afin de suggérer des ajustements qui permettraient de régler les principaux problèmes rencontrés. Le document issu de ces travaux a été soumis à une consultation générale des assemblées départementales. Par la suite, les commentaires recueillis ont fait l'objet d'une discussion entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directrices et directeurs de département et des modifications ont été apportées afin de bien tenir compte de l'ensemble des suggestions recueillies. Le document qui est soumis à la commission des études résulte donc de ce processus.

Par rapport au texte actuel, des changements ont été apportés au processus d'examen des demandes d'habilitation. Ces changements visent principalement à permettre au professeur qui dépose une demande d'être entendu, s'il le souhaite, avant que le comité qui étudie la demande émette un avis défavorable. D'autres changements ont été apportés quant à la constitution du Comité d'habilitation ainsi que sur les dates de soumission et d'examen des demandes. De plus, une nouvelle catégorie d'habilitation a été prévue pour l'essai doctoral, répondant ainsi à une demande formulée par le secteur de la psychologie dans le contexte de l'offre du doctorat en psychologie.

Le projet de résolution qui est présenté vise aussi à faire en sorte qu'il n'y ait plus redondance entre le contenu du Régime des études de cycles supérieurs et le Cadre d'habilitation.

Les membres de la commission des études sont invités à formuler une recommandation au conseil d'administration relativement à ce projet de modification au Cadre d'habilitation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2025 concernant un avis au conseil d'administration relatif à des modifications au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

28.- Avis de la commission des études au conseil d'administration concernant le nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec

Le recteur informe les membres qu'à l'automne 2009, les chefs d'établissements du réseau de l'Université du Québec, dont le recteur de l'UQO, monsieur Jean Vaillancourt, et la présidente de l'Université du Québec, madame Sylvie Beauchamp, ont effectué une démarche de réflexion collective sur l'avenir de l'Université du Québec qui a notamment abouti à l'élaboration d'une proposition de projet de loi qui viendrait modifier l'actuelle Loi sur l'Université du Québec.

Cette initiative, qui prend appui sur le maintien et le respect des valeurs qui ont conduit à la création et au développement du réseau de l'Université du Québec, soit l'accessibilité aux études, le développement scientifique du Québec et le développement des régions, vise essentiellement à proposer une modernisation de la gouvernance actuelle de l'Université du Québec.

Elle s'inspire également de la nécessité de mettre fin à la confusion des responsabilités des conseils d'administration des établissements et celles des instances de l'Université du Québec et de la prise en compte de l'évolution normale des constituantes comme l'UQO qui sont désormais en mesure d'assumer les fonctions académiques et administratives et d'en rendre compte efficacement selon les standards les plus élevés.

Ainsi, le nouveau cadre de gouvernance proposé vise à mieux distinguer le partage des responsabilités entre les constituantes et l'appareil central du réseau et à éviter les nombreux doublages inutiles et coûteux. Il vient définir le rôle de cet appareil central comme lieu de regroupement des services et de l'expertise destinés à appuyer les universités membres dans leurs programmes et leurs actions et comme agence de développement et de coordination des programmes collectifs de formation et de recherche.

Basé sur un principe de fonctionnement de type confédéral, le projet vient principalement consacrer l'autonomie des établissements dans la conduite de leurs affaires académiques et administratives, sous réserve des normes, services et programmes communs dont ils choisissent de se doter.

Cette orientation est d'ailleurs en tous points conforme et cohérente avec la position prise par le conseil d'administration de l'UQO (résolution 319S-CA-4812), lors d'une réunion spéciale qui avait lieu le 25 février 2008, alors qu'il était invité à prendre position envers le rapport du *Groupe de travail sur la gouvernance universitaire au Québec*, à l'initiative de l'Institut sur la gouvernance d'organisations publiques et privées (IGOPP).

Ce nouveau mode de gouvernance propose notamment la mise en place d'une « Assemblée de l'Université », constituée pour l'essentiel des recteurs et des chefs d'établissements des constituantes du réseau.

La structure d'autorité administrative de l'Université du Québec s'en trouve également modifiée : la présidence de l'Université du Québec est remplacée par une direction générale, agissant sous l'autorité de l'Assemblée et n'exerçant pas de pouvoir hiérarchique sur les chefs d'établissements.

À la demande du conseil d'administration de l'UQO (résolution 336-CA-5062), le projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec a fait l'objet d'une vaste consultation auprès des instances, des groupes et des associations, tant de la communauté interne de l'UQO que de la communauté externe, qui s'est déroulée du 19 octobre 2009 au 22 janvier 2010. Les avis exprimés lors de cette consultation étaient en général très favorables, tant à l'interne qu'à l'externe. Les préoccupations exprimées à cette occasion touchaient notamment la composition de l'Assemblée de l'Université ainsi que la remise des pouvoirs administratifs de l'Assemblée des gouverneurs sur le

Régime des rentes de l'Université du Québec à une entité composée majoritairement de chefs d'établissements.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CE-2026 concernant un avis de la commission des études au conseil d'administration sur le nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

29.- Période d'information et questions

Le recteur informe la commission du décès, survenu le 9 janvier 2010, de monsieur Antoine Grégoire, docteur honoris causa de l'UQO 2008 et pionnier du développement régional de l'Outaouais.

Il mentionne que l'inauguration du nouveau campus de l'UQO à Saint-Jérôme a eu lieu le 22 janvier dernier, en présence de plusieurs personnes issues des communautés universitaire et civile de la région des Laurentides, de même que des représentants du MELS, dont la ministre, ainsi que du siège social de l'Université du Québec. L'activité d'inauguration a été très relevée et très appréciée de la part des participants et elle a su donner l'impulsion pour marquer le début de cette présence affirmée de l'UQO dans les Laurentides.

Il rappelle que la ministre Courchesne, à cette occasion, lors de son allocution, a confirmé que son ministère allait financer l'œuvre d'art (1 %) pour le nouveau campus.

Il va entamer, dans les prochaines semaines, une tournée de plusieurs organismes des Laurentides afin de promouvoir la présence de l'UQO à Saint-Jérôme.

En réponse à la question d'un membre, il souligne qu'il arbore aujourd'hui le ruban vert et blanc dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront un peu partout au Québec du 15 au 19 février prochains. Ces journées visent à mobiliser toute la population dans la valorisation de l'éducation et de la réussite scolaire par la multiplication des messages.

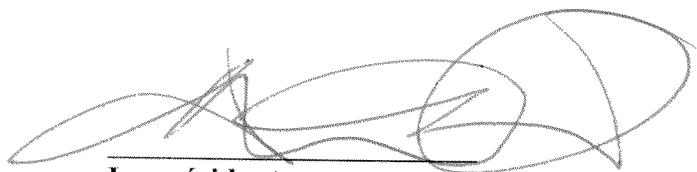
Le doyen de la recherche informe la commission de la tenue de la semaine de la valorisation de la recherche, à compter du 15 février et invite les membres à y participer.

30.- Prochaine assemblée

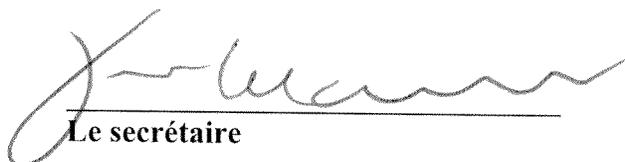
La prochaine assemblée ordinaire est prévue pour le 18 mars 2010 à 9 heures.

31.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Natalia Dankova, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 14 h 00.



Le président



Le secrétaire